

La modernisation de la délivrance des cartes d'identité dans le Val-d'Oise

A partir du 22 février 2017, les demandes de cartes nationales d'identité ne seront plus traitées en mairie mais selon les mêmes modalités que pour les demandes de passeports biométriques.

Chaque usager pourra effectuer une demande de titre d'identité dans n'importe quelle mairie du département du Val-d'Oise équipée d'un dispositif de recueil, à savoir pour notre territoire : Beaumont-sur-Oise, Luzarches et Domont.

A compter du 1er avril 2017, cette possibilité sera étendue à toutes les mairies équipées d'un dispositif de recueil sur le territoire national. A compter de cette date, il sera désormais possible pour les usagers de faire une pré-demande de carte nationale d'identité en ligne. Dans ce cas, ils n'auront plus à renseigner de formulaire papier au guichet de leur mairie.

Cela permettra de réduire leur temps de passage en mairie pour le dépôt de leur dossier. Le recueil de la demande de carte d'identité s'effectuera au moyen d'un dispositif spécifique, sécurisé, appelé «Dispositif de Recueil» (DR) déjà utilisé pour les demandes de passeport, et qui permet notamment de recueillir les empreintes pour le traitement de la demande.

Ces nouvelles modalités permettent de sécuriser la carte nationale d'identité, dont le format demeure inchangé et qui (sauf cas de perte) reste gratuite. Elles permettent également de réaliser conjointement une demande de carte d'identité et de passeport. Cependant, le dossier papier continuera à être accepté pour les administrés qui le souhaitent.